



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENTS 780-15, 912-02 ET 763-5**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par l'assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 12 juillet 2021, les règlements suivants :

- 780-15 - Règlement modifiant le Règlement 780 sur la circulation et le stationnement et ses amendements afin de remplacer l'annexe A**
- 912-02 - Règlement amendant le Règlement 912 et ses amendements sur la gestion contractuelle;**
- 763-5 - Règlement amendant le Règlement 763 concernant la rémunération du personnel électoral pour une élection**

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 14 JUILLET 2021.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA